

Cote du document: EB 2022/135/R.13
Point de l'ordre du jour: 8 a)
Date: 21 mars 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Sélection de la présidence externe de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Satu Leena Elina Santala
Vice-Présidente adjointe
Département des relations extérieures
et de la gouvernance
téléphone: +39 06 5459 2142
courriel: s.santala@ifad.org

Ronald Hartman

Directeur
Division de l'engagement, des partenariats
et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
téléphone: +39 06 5459 2610
courriel: r.hartman@ifad.org

Max Von Bonsdorff

Responsable des partenariats en chef
téléphone: +39 06 5459 2447
courriel: m.vonbonsdorff@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session
Rome, 25-27 avril 2022

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la procédure de sélection de la présidence externe de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), critères de sélection et fonctions de la présidence y compris, telle qu'elle est détaillée aux points III, IV et V du présent document.

I. Introduction

1. Aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes pour assurer la continuité des opérations. Le présent document est proposé au Conseil d'administration en vue de permettre l'examen des ressources disponibles avant la fin de FIDA12. Son objectif est de faciliter les débats et l'obtention d'un consensus au sujet de la procédure et des critères de sélection de la présidence de la Consultation sur FIDA13, et des fonctions de cette dernière.
2. Avec l'accord du Conseil d'administration, la sélection de la présidence de la Consultation sur FIDA13 sera menée suivant la procédure détaillée dans le présent document.
3. Le projet de résolution sur l'établissement de la Consultation sur FIDA13, comprenant notamment le nom de la personne pressentie pour le poste de président ou présidente de la Consultation, sera présenté pour approbation au Conseil d'administration lors de sa cent trente-sixième session (en septembre 2022), avant d'être soumis à l'attention du Conseil des gouverneurs lors de sa quarante-sixième session (en février 2023).

II. Contexte

4. La Consultation sur FIDA13 s'ouvrant au début de 2023, il convient de lancer rapidement la procédure de recherche et de sélection de sa présidente ou son président externe. Une nomination rapide permettra des consultations préalables entre la présidence externe et les États membres, et aidera la direction à élaborer un ordre du jour approprié pour la Consultation et à veiller aux aspects organisationnels pour assurer le bon déroulement du processus dans son ensemble. La personne sélectionnée pour occuper cette fonction sera recrutée par le FIDA dès l'approbation du Conseil d'administration. Néanmoins, sa nomination ne sera officiellement confirmée qu'après son approbation par le Conseil des gouverneurs en 2023.
5. Compte tenu du temps limité dont on dispose, et de la nécessité d'organiser un processus de consultation bien structuré et de large portée sur les priorités de FIDA13 avec les États membres du Fonds, la direction propose la sélection directe de M. Kyle Peters en tant que président externe des débats et des négociations dans le cadre de la Consultation.
6. M. Peters a présidé avec talent la Consultation sur FIDA12 et jouit du respect et de la confiance de la direction et des États membres du Fonds. Il a également assuré avec succès la présidence de l'examen à mi-parcours de la quatorzième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD14) et des négociations relatives à la quinzième reconstitution (FAD15), qui ont abouti à une augmentation des ressources de 32% par rapport au cycle précédent.

III. Procédure de sélection de la présidence externe de la Consultation sur FIDA13

7. La procédure de sélection directe de la présidence externe des négociations relatives à la reconstitution des ressources a déjà été utilisée avec succès en 2016 pour nommer M. Johannes Linn comme président de la Consultation sur FIDA11 (2017).
8. Fort de la reconnaissance dont il jouit du fait de l'efficacité de son travail lors du processus de consultation sur FIDA12, M. Peters serait un gage important de confiance et de continuité pour le Fonds et les États membres. Cette solution permettrait en outre à M. Peters de commencer à participer en 2022 à un dialogue stratégique prévu avec les États membres sur l'avenir du Fonds, avant la Consultation sur FIDA13 en 2023. Les participants à cette concertation aborderont des questions essentielles soulevées par le Conseil d'administration et les Coordonnateurs et amis en 2021 sur l'action élargie, l'avantage comparatif et les futures orientations de l'organisation.
9. Un appel général à manifestation d'intérêt pourrait être lancé pour encourager une diversité de candidats potentiels à se proposer pour le rôle de président ou présidente externe des Consultations sur la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA et sur les reconstitutions postérieures.

IV. Critères de sélection

10. M. Peters satisfait aux critères de sélection du président externe de la Consultation sur FIDA12 définis par le Conseil d'administration (voir le document EB 2019/126/R.32), notamment les suivants:
 - i) grande connaissance des banques multilatérales de développement et de leur fonctionnement, notamment:
 - connaissance de la procédure de reconstitution des ressources;
 - capacité de comprendre les aspects techniques et les enjeux de développement traités pendant la réunion, et bonne connaissance des méthodes de financement des institutions de financement du développement et des marchés de capitaux;
 - ii) expérience de la présidence de réunions internationales de haut niveau, et capacité à:
 - concilier des points de vue différents sur des sujets complexes;
 - contribuer à la clarté des débats;
 - rester impartial;
 - iii) grandes capacités de liaison;
 - iv) connaissance du FIDA et adhésion sans réserve au mandat du Fonds, conscience aiguë de l'importance du développement agricole et de la réduction de la pauvreté rurale;
 - v) grande intégrité personnelle, absence de mandat ou d'engagement national ou international, absence de conflit d'intérêts et capacité de prouver que les éventuels engagements en cours ne risquent pas d'entraver, de quelque manière que ce soit, l'accomplissement du rôle de président.

V. Fonctions de la présidence

11. Les responsabilités du président ou de la présidente externe de FIDA13 seraient similaires à celles de ses prédécesseurs. Dans le cadre de la Consultation sur FIDA13, cette personne:
 - i) préside les réunions officielles de la Consultation;

- ii) supervise tous les aspects des réunions, débats et délibérations de la Consultation, donne des conseils et apporte son appui au Secrétariat;
- iii) examine de manière critique les projets de documents et les rapports établis pour chaque consultation et formule des observations, assurant un contrôle de la qualité et une cohérence stratégique;
- iv) avec l'appui du Secrétariat, dresse une synthèse des débats et rédige un résumé de chaque réunion traduisant avec concision et précision l'état d'avancement des négociations;
- v) dirige et facilite les débats et les négociations entre les États membres, ainsi qu'entre ces derniers et les dirigeants du FIDA, afin de parvenir à un consensus et d'assurer le bon déroulement de l'examen des ressources du Fonds;
- vi) mobilise le soutien extérieur en faveur du FIDA, notamment au niveau politique, dans les États membres, en collaboration avec les délégués et la direction du Fonds;
- vii) veille à ce que le rapport final et les recommandations formulées dans le cadre de la Consultation soient conformes au mandat de celle-ci, à l'Accord portant création du FIDA et aux autres documents adoptés par le Conseil des gouverneurs;
- viii) en collaboration avec le Président et le personnel du FIDA, prépare les réunions et les négociations afin que les questions soient présentées avec efficacité.